



FRANCE

L'Etat prêt à redorer le statut d'élu local

COLLECTIVITÉS

Le gouvernement va étudier des mesures pour mieux protéger juridiquement les élus, faciliter leur vie quotidienne et préparer leur reconversion.

Matthieu Quiret
@MQuiret

Le gouvernement attrape une nouvelle perche tendue par le Sénat. Lundi soir, la ministre de la Cohésion des territoires, Jacqueline Gourault, a rassemblé la délégation sénatoriale aux collectivités, celle de l'Assemblée nationale et les associations d'élus pour lancer le chantier du statut de l'élu local.

Le Sénat a bouclé début juillet un volumineux rapport proposant une quarantaine de mesures pour revaloriser le statut de l'élu local et combattre « le spleen » des maires et des conseillers de collectivités. « Nous avons reçu une indifférence polie mais depuis quelques jours, la volonté du chef de l'Etat de renouer le dialogue avec les élus locaux a provoqué un alignement des planètes », se réjouit Jean-Marie Bockel, président de la délégation du Sénat.

Des annonces au congrès des maires

L'entourage de la ministre confirme : « Beaucoup de modifications du statut ont déjà été faites par le passé, notamment la loi de 2015 préparée au Sénat par Jacqueline Gourault et Jean-Pierre Sueur, mais nous pouvons encore améliorer les choses dans la conciliation avec la vie privée, le retour à la vie active des élus, etc. »

Le gouvernement entend envoyer un signal aux élus avant les élections municipales de 2020 et des premières mesures devraient être annoncées au congrès des maires fin novembre.

Une enquête menée auprès des élus a montré que leur priorité concerne d'abord leur protection juridique. Le risque d'être poursuivi par les habitants à titre personnel est évoqué à 80 % comme « cause importante ou très importante » de la crise des vocations. Le Sénat veut d'abord faire un diagnostic de la jurisprudence en la matière avant de voir comment « inciter les victimes, dans les cas d'infraction non intentionnelle, à privilégier la mise en cause des collectivités territoriales ».



Autre sujet sensible, le toilettage du régime social de l' élu. Le rapport recommande de revaloriser le volume trimestriel des crédits d' heures. D' autres mesures concernent la formation des élus ou leur reconversion. « *Les formulaires de valorisation des acquis professionnels ou celui sur Ameli.fr ne sont pas adaptés* », évoque par exemple l' entourage de Jacqueline Gourault.

En revanche, le gouvernement et les élus ont renoncé pour le moment à revaloriser les indemnités des élus locaux comme préconisé par le rapport. Même les élus craignent un déchaînement de l' opinion publique sur le sujet. Et financièrement, les quelques mesures envisagées concernant les élus des communes de moins de 100.000 habitants coûteraient 165 millions d' euros de plus par an, des mesures jugées pas réalistes pour le moment. « *Notre priorité sera plutôt de régler les incohérences par exemple lors d' un cumul d' indemnités* », indique Jean-Marie Bockel. ■

Le gouvernement et les élus ont renoncé pour le moment à revaloriser les indemnités des élus locaux.